



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103981</b>	De <b>Mme Marianne Dubois</b> ( Les Républicains - Loiret )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Collectivités territoriales		<b>Ministère attributaire</b> > Cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> >éducation physique et sportive	<b>Tête d'analyse</b> >enseignement maternel et primaire	<b>Analyse</b> > natation. apprentissage. développement.
Question publiée au JO le : <b>09/05/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, chargée des collectivités territoriales sur les conditions et moyens en faveur de l'apprentissage de la natation obligatoire dans le temps scolaire. Il apparaît en effet que nombre d'établissements scolaires sont dans l'impossibilité d'envoyer des élèves en l'absence d'équipements pour la pratique de la natation. Ainsi les communes rurales ou les groupements de communes n'ont pas toujours les moyens d'entretenir (normes qualité de l'eau, qualité de l'air, etc.) les bassins d'apprentissage. Ce sont des coûts très importants et la solution de fermeture des bassins d'apprentissage fixe est malheureusement souvent privilégiée. La situation est donc préoccupante en milieu rural et l'apprentissage de la natation passe au second plan. Elle lui demande donc quelles solutions elle entend préconiser.